Les Maisons de Cognac
FRANCE

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DE LA FAMILLE NÉGOCE

DU 9 juillet 2024

La présentation des différents points est transmise en annexe

Décision	Responsable	Suivi
Approbation de l'ordre du jour et du RD de la réunion de Famille précédente		
Décision : Approbation	S. Briand	Envoi du RD à la Famille du négoce
Chine – dossier anti-dumping		
Contexte : De nouveaux questionnaires personnalisés ont été envoyés aux 3 entreprises échantillonnées, avec un délai de réponse très court. Les auditions se tiendront le 18 juillet à Pékin. Chaque maison est représentée par son CEO, au niveau du BNIC le président et le directeur général se rendront sur place. Seront présents également la FEVS, Spirits Europe, la Commission européenne et la France. Ces auditions ont pour but de défendre nos arguments vis-à-vis de la CADA. Les prochaines étapes : des visites sur place ainsi que d'autres questionnaires complémentaires ne sont pas exclus.		
Décisions : ⇨ **Pas de décision attendue**	P.Grimbert	Suivi du dossier
Gestion de campagne • Retour de la 1ère réunion du GT Adaptation du vignoble • Validation de la demande d'APN		
Contexte : • A la demande de la viticulture, le GT Adaptation du vignoble a été créé avec pour objectif de travailler à l'identification de tous les leviers disponibles permettant l'adaptation du vignoble à la situation actuelle sans compromettre l'avenir. ⇨ L'objectif n'est pas une diminution de la production, mais une adaptation du vignoble pour produire les volumes nécessaires en diminuant les coûts. C'est donc un outil d'amélioration de la rentabilité. • Le business plan annonce un RAC (rendement annuel cognac) inférieur à 10hl AP/ha pendant 10 ans : nécessité de trouver des solutions pour permettre le maintien de l'équilibre économique des exploitations et éviter le déversement des volumes sur les autres régions viticoles. • 2 facteurs influent sur le RAC : les besoins du marché et la superficie affectée au Cognac (moins elle est importante plus le RAC est élevé). ⇨ 1er point lié aux stratégies des maisons et contexte économique et géopolitique ⇨ 2ème point : retarder les plantations nouvelles, réaffecter vers d'autres débouchés, réserve climatique. • Piste proposée par les services : mise en place d'un rendement différencié : RAC général + bonus selon les efforts consentis par les exploitations sur la baisse de la superficie affectée au cognac (soit par réaffectation en autres débouchés, soit par arrachage temporaire notamment).		

⇨ Permet de maintenir la confiance des viticulteurs et leur volonté de conserver un vignoble performant (favorise le renouvellement du vignoble).

Discussions :

- Les différents mécanismes envisagés en réduisant la surface de vignoble pourrait redonner de la valeur au foncier.
- Nécessité de permettre un équilibre économique : certains viticulteurs s'autorégulent déjà et ne traitent plus => risque sanitaire pour le vignoble
- Points de vigilance sur la proposition des services présentés :
  - Ne pas surréagir dans un contexte à l'instant T. En effet il ne faudrait pas que nos décisions d'aujourd'hui impactent nos besoins futurs, et que l'on se retrouve dans une situation, déjà vécue, de manque de volumes. => prévoir un possible rebond en tenant compte de l'inertie de la vigne
  - Risque d'entrainer une concentration de la production au détriment des engagements environnementaux
  - Ne pas se lancer dans un travail dont on sait qu'il n'est pas juridiquement solide
- Il ne s'agit que de premières réflexions issues d'un premier échange ; les deux Familles ont besoin de continuer à travailler et de définir un cadre précis sur les critères de mise en place de ces mécanismes de crises.

Décision : • **Sur les pistes proposées par les services du BNIC : le GT poursuivra son travail en tenant compte des points de vigilance discutés** • **Validation de la surface d'APN à 10ha sous réserve d'une base juridique solide**	H. Bache Gabrielsen / T. Métais	Décision à porter en CP

Futur siège : état des lieux, coût global et prochaines étapes (coût d'arrêt ?) / budget BNIC

Contexte : Après la mise à plat du budget du projet du siège, le coût global est estimé à 33.2M€, à cela pourrait s'ajouter un surcoût de 3.5M€.
La famille de la viticulture souhaitait jusqu'à présent la poursuite de ce projet mais une partie des membres pourrait envisager la suspension à la condition que REDMAN soit mis en défaut. Il apparait nécessaire de clarifier le partage de responsabilités entre le BNIC et REDMAN. Nous constatons à ce jour que le promoteur ne semble toujours pas en mesure d'assurer le démarrage du chantier ce qui pourrait jouer en notre faveur.
A ce jour la recherche de subventions est encore en cours.

Discussion :

- Les deux familles ont maintenant connaissance des données chiffrées, il s'agit donc d'avoir une discussion sur la suite à donner.

Décision : **La famille du négoce maintient sa volonté de suspendre le projet.** **=> La famille demandera des précisions concernant la possibilité d'obtenir des indemnités compensatoires par REDMAN.**	H. Bache Gabrielsen/T. Metais	Décision à porter en CP

Projet « Ecole de production de chaudronnerie » : suites à donner (proposition de les faire intervenir en réunion SMC à la rentrée)

Contexte : Le SMC a rencontré un groupement de chaudronniers à l'origine de la création d'une école de chaudronnerie. Ce projet qui a pour ambition « l'apprendre par le faire » se tiendra dans une réplique d'atelier qui représente un investissement de 800 000 € déjà autofinancé. Afin de mettre en corrélation l'offre de formation et les besoins des professionnels du territoire et de la filière, le soutien des entreprises semble essentiel. Une lettre de soutien des entreprises du secteur et un soutien financier appuierait le bienfondé de ce projet et pourrait ainsi attirer d'autres financeurs (région …). Le coût de ce projet s'élève à 1500 €/élève/an. 10 élèves seraient accueillis la première année, jusque 45 à 5 ans.

Discussion : La famille propose que les porteurs de projet fassent une présentation à la famille ou que les membres se déplacent si les locaux le permettent ce qui enverrait un signe fort de soutien au projet.

Le financement pourrait prendre la forme d'un tutorat élève/entreprise.

L'expertise de l'entreprise Rouby conforte l'ancrage local de ce projet qui répond à une réelle difficulté de recrutements.

Décision : **L'initiative semble intéressante, mais il est nécessaire que le sujet soit approfondi ; il est donc proposé de faire intervenir l'équipe à la base du projet lors d'une prochaine réunion de Famille.**	T. Métais/ Hervé Bache Gabrielsen	Reprendre contact avec les porteurs du projet et organiser leur intervention.

Membres du conseil de bassin et Vice-Présidence du Conseil de Bassin

Contexte :

- Présidence de la fédération des interprofessions : Eric Bilhouet (validée lors du dernier CP)
- Vice-Présidence du Conseil de Bassin proposé par la viticulture : Christophe Forget (représentant France Agrimer)
- Représentants de la Famille du Négoce au Conseil de Bassin : Florent Morillon - Président du BNIC, Patricia Gaborieau - représentante France Agrimer et Eric Le Gall - Président du SMC.

Décision : **Validation des représentants au Conseil de bassin.**	T. Métais/ Hervé Bache Gabrielsen	Décision à porter au CP

Nouvelle composition de la Famille du négoce à l'Assemblée Plénière et au Comité Permanent

Contexte :

Historiquement le Syndicat des Marchands en Gros (SMG) et le Syndicat des bouilleurs de profession (SBP) ont disposé à certains moments d'un siège au comité permanent. En 2020, il a été décidé de réduire de 9 membres par famille à 7 membres et un suppléant. Le SBP s'est retiré pour laisser les 8 places au SMC. En 2023, lorsque les Familles ont validé de repasser à 9 membres, la place n'a pas été proposée aux distillateurs de profession.

La Présidente du syndicat des bouilleurs de profession et le président des marchands en gros se sont tous deux portés candidats.

Discussion :

Une alternance concernant la représentation au sein du CP pourrait être mise en place entre les deux syndicats.

Décision : **Les discussions se poursuivent. La décision devra être notifiée au BNIC avant fin juillet pour être mise en œuvre en septembre.**	T. Métais/ Hervé Bache Gabrielsen	Décision à porter en comité permanent

Validation des membres de la commission de dégustation

Contexte :
Lors de la dernière mandature, un désaccord est survenu entre les Familles sur la possibilité d'avoir des suppléants. Une décision de commission qualité avait accordé la possibilité d'avoir des suppléants, option que la famille du négoce a utilisée mais non la famille de la viticulture qui a souhaité que cette possibilité soit supprimée. A l'issue des discussions entre famille, un compromis a été trouvé. Chaque collège dispose de 20 places (au lieu de 15), chaque collège étant libre de prévoir parmi les 20 membres de son collège qu'une partie constitue des suppléants.

Composition :

Maisons	Représentants
Hennessy	Olivier PAULTES
Martell	Christian GUERIN
Courvoisier	Catherine EMO
Rémy Martin	Baptiste LOISEAU
Camus	Julie LANDREAU
Meukow	Anne SARTAUX
Marnier Lapostolle Bisquit	Patrick LEGER
Distillerie de la Tour	Christophe FAURE
Bache Gabrielsen	Jean-Philippe BERGIER
Boinaud	Rémi BOINAUD
Larsen	David CROIZET
Château de Cognac	Agathe BOINOT
Hine	Paul SZERSNOVICZ
Tiffon	Aurélien JAYAT
Delamain	Charles BRAASTAD
ABK6	Fréderic DAVID
Jean Fillioux	Christophe FILLIOUX
Martell	Aldric DEHEC (suppléant)
Rémy Martin	Delphine CALMETTES (suppléant)
Hennessy	Elise ANDRIEUX (suppléant)

Décision : **Validation de la composition de la commission dégustation**	T. Métais/ Hervé Bache Gabrielsen	Décision à porter en comité permanent

Transfert de la prémultiplication : proposition de fonctionnement avec le Conservatoire du Vignoble Charentais (mail)

Contexte : A la suite des travaux du CST pro sur les missions du pôle technique, une étude de transférabilité de la prémultiplication a été initiée. Le Conservatoire du vignoble Charentais a été identifié comme partenaire privilégié. Les discussions avec ce dernier ont abouti à une proposition d'organisation sous forme d'association entre CVC, Pépiniériste et filière
Enjeux : se doter d'une structure qui pourra porter l'activité de pré multiplication nécessaire à la filière mais aussi se développer au-delà de la seule filière cognac afin de parvenir à un équilibre financier.
Recommandations du CST pro : accord sur la proposition sous réserve des 2 points suivants :

- Nécessité pour la filière cognac de conserver la maitrise du plan de greffage Cognac et du déploiement des nouvelles et futures variétés résistantes

- Que le soutien financier demandé soit défini par avance et compatible avec le budget du BNIC		
<u>Décision</u> : **Validation des recommandations du CST pro.** => 17 répondants, dont 16 positifs et 1 « ne se prononce pas »	T. Métais/ Hervé Bache Gabrielsen	Décision à porter en comité permanent

Prochaine Réunion de la Famille du Négoce : 4 septembre 2024